

Arrêté n° 2855 CM du 22 décembre 2022 déterminant la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local, au titre de l'année 2023

(NOR : EMP22000622AC)

Paru in extenso au journal officiel n°103 N du 27/12/2022 à la page 29013 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 27/12/2022

Le Président de la Polynésie française,
Sur le rapport du ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 modifiée relative à la codification du droit du travail particulièrement les dispositions du livre V de la partie V relatives à la promotion et à la protection de l'emploi local ;
Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;
Vu l'arrêté n° 925 CM du 8 juillet 2011 modifié relatif à la codification du droit du travail ;
Vu l'arrêté n° 871 CM du 18 mai 2021 portant application des dispositions du livre V de la partie V relatives à la promotion et à la protection de l'emploi local ;
Vu l'avis de la commission consultative tripartite de l'emploi locale réunie le 14 décembre 2022 ;
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 20 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er

En application des dispositions de l'article LP. 5531-2 du code du travail, la liste des activités professionnelles soumises à une mesure de protection de l'emploi local, au titre de l'année 2023, pour une application au 1er février 2023, est intégrée dans le tableau des activités professionnelles protégées (TAPP) figurant en annexe du présent arrêté. Le tableau des activités professionnelles protégées 2022 reste en vigueur jusqu'au 31 janvier 2023.

Art. 2

Le ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine de la famille et des personnes non autonomes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 décembre 2022.

Par le Président de la Polynésie française :
Edouard FRITCH.

Pour le ministre des finances,
de l'économie absent :
Le vice-président,
Jean-Christophe BOUISSOU.

Le ministre du travail,
des solidarités et de la formation,
Virginie BRUANT.

Annexe - Le tableau des activités professionnelles protégées (TAPP)

familles de métier	ROME11 – appellation de l'emploi	Activité économique : NAF732	niveau de protection
G - Hôtellerie, restauration, tourisme, loisirs et animation	G120411637 - Cadre technique sportif / sportive	93.12Z - Activités de clubs de sports	maximale
	G1204140897 - Moniteur / Monitrice de plongée	93.12Z - Activités de clubs de sports	maximale
	G1204140897 - Moniteur / Monitrice de plongée	93.19Z - Autres activités liées au sport	maximale
	G1204140897 - Moniteur / Monitrice de plongée	93.29Z - Autres activités récréatives et de loisirs	maximale
	G1204140902 - Moniteur / Monitrice de voile	93.19Z - Autres activités liées au sport	maximale
	G130310590 - Agent / Agente de réservation	93.29Z - Autres activités récréatives et de loisirs	minimale
	G130310641 - Agent / Agente de vente voyages	79.11Z - Activités des agences de voyage	maximale
	G130310641 - Agent / Agente de vente voyages	79.90Z - Autres services de réservation et activités connexes	maximale
	G130313488 - Conseiller télévendeur / Conseillère télévendeuse de voyages	79.11Z - Activités des agences de voyage	maximale
	G130313497 - Conseiller / Conseillère voyages	79.11Z - Activités des agences de voyage	maximale
	G130313497 - Conseiller / Conseillère voyages	79.90Z - Autres services de réservation et activités connexes	minimale
	G160212196 - Chef de partie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160212199 - Chef de partie pâtissier / pâtissière	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160212757 - Commis / Commise de cuisine de collectivité	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160213861 - Cuisinier / Cuisinière	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	intermédiaire
	G160217577 - Pâtissier / Pâtissière de restaurant	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160219354 - Second / Seconde de cuisine	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160238050 - Chef de partie tournant / tournante	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160238084 - Second / Seconde de pâtisserie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G160238580 - Demi-chef de partie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170112015 - Chef concierge d'hôtel	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	minimale
	G170112845 - Concierge d'hôtel	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170138085 - Majordome en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170310591 - Agent / Agente de réservation en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170311248 - Assistant / Assistante de réception en établissement hôtelier	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170312072 - Chef de brigade de réception hôtelière	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170312308 - Chef de réception en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170314780 - Employé / Employée de réception en établissement hôtelier	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170316992 - Night auditor	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170318321 - Réceptionniste de nuit	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170318324 - Réceptionniste en établissement touristique	55.20Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	intermédiaire
	G170318325 - Réceptionniste en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170318326 - Réceptionniste tournant / tournante en établissement hôtelier	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170318842 - Responsable de réception hôtelière	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170318940 - Responsable des réservations en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G170338219 - Premier / Première de réception en hôtellerie	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180111494 - Barman / Barmaid	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180111494 - Barman / Barmaid	56.10A - Restauration traditionnelle	maximale
	G180111494 - Barman / Barmaid	56.30Z - Débits de boissons	maximale
	G180112004 - Chef barman / barmaid	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180112004 - Chef barman / barmaid	56.10A - Restauration traditionnelle	maximale
	G180112004 - Chef barman / barmaid	56.10C - Restauration de type rapide	intermédiaire
	G180112004 - Chef barman / barmaid	56.30Z - Débits de boissons	maximale
	G180112753 - Commis / Commise de bar	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180112753 - Commis / Commise de bar	56.10A - Restauration traditionnelle	maximale
	G180118661 - Responsable de bar	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180119425 - Serveur / Serveuse de bar	56.10A - Restauration traditionnelle	maximale
	G180119426 - Serveur / Serveuse de bar-brasserie	56.30Z - Débits de boissons	maximale
	G180211297 - Assistant / Assistante maître d'hôtel	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180212310 - Chef de room service	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180216313 - Maître / Maîtresse d'hôtel	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180216313 - Maître / Maîtresse d'hôtel	55.20Z - Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	maximale
	G180216314 - Maître d'hôtel sommelier / Maîtresse d'hôtel sommelière	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale
	G180218850 - Responsable de salle	55.10Z - Hôtels et hébergement similaire	maximale

familles de métier	ROME11 – appellation de l'emploi	Activité économique : NAF732	niveau de protection
J - Santé	J120217676 - Pharmacien / Pharmacienne	47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	maximale
	J120217677 - Pharmacien assistant / Pharmacienne assistante	47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	maximale
	J120217686 - Pharmacien / Pharmacienne en officine	47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	maximale
	J130718027 - Préparateur / Préparatrice en pharmacie	47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	maximale
	J130718028 - Préparateur / Préparatrice en pharmacie d'officine	47.73Z - Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	maximale
	J150110891 - Aide-soignant / Aide-soignante	86.10Z - Activités hospitalières	maximale
	J150110891 - Aide-soignant / Aide-soignante	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	J150110892 - Aide-soignant / Aide-soignante à domicile	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	J150110895 - Aide-soignant hospitalier / Aide-soignante hospitalière	86.10Z - Activités hospitalières	maximale
	J150615544 - Infirmier / Infirmière de service hospitalier	86.10Z - Activités hospitalières	maximale
	J150615545 - Infirmier / Infirmière de soins généraux	86.10Z - Activités hospitalières	maximale
	J150615545 - Infirmier / Infirmière de soins généraux	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	J150615547 - Infirmier / Infirmière d'hospitalisation à domicile	96.09Z - Autres services personnels n.c.a.	maximale
	J150615553 - Infirmier libéral / Infirmière libérale	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	J150638163 - Infirmier préleveur / Infirmière préleveuse	86.90B - Laboratoires d'analyses médicales	maximale
	J150638222 - Infirmier / Infirmière en gériatrie	87.30A - Hébergement social pour personnes âgées	maximale
J150638452 - Infirmier / Infirmière en hémodialyse	94.99Z - Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	maximale	
J150638452 - Infirmier / Infirmière en hémodialyse	96.09Z - Autres services personnels n.c.a.	maximale	
K - Services à la personne et à la collectivité	K120610977 - animateur coordonnateur / Animatrice coordonnatrice d'activités du troisième âge	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	K120610664 - animateur social / Animatrice sociale en foyer d'hébergement	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	K120714597 - Educateur spécialisé / Educatrice spécialisée	87.90B - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	maximale
	K120714597 - Educateur spécialisé / Educatrice spécialisée	88.99B - Action sociale sans hébergement n.c.a.	maximale
	K120716740 - Moniteur éducateur / Monitrice éducatrice	87.90B - Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social	maximale
	K120716740 - Moniteur éducateur / Monitrice éducatrice	88.99A - Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	maximale
	K210716312 - Maître / Maîtresse des établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré	84.12Z - Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	intermédiaire
	K210718152 - Professeur / Professeure d'enseignement général de lycée -PEGL-	84.12Z - Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que sécurité sociale	maximale
	K210811403 - Attaché / Attachée temporaire d'enseignement et de recherche -ATER-	85.42Z - Enseignement supérieur	maximale
	K210814854 - Enseignant-chercheur / Enseignante-chercheuse	85.42Z - Enseignement supérieur	maximale
	K210816739 - Moniteur / Monitrice d'initiation à l'enseignement supérieur	85.42Z - Enseignement supérieur	maximale
K210818128 - Professeur / Professeure de l'enseignement supérieur	85.42Z - Enseignement supérieur	maximale	
M - Support à l'entreprise	M120211407 - Auditeur / Auditrice comptable	69.20Z - Activités comptables	maximale
	M120212703 - Collaborateur / Collaboratrice d'expertise comptable	69.20Z - Activités comptables	maximale
	M120238300 - Auditeur légal / Auditrice légale	69.20Z - Activités comptables	maximale
	M160214748 - Employé administratif / Employée administrative	68.31Z - Agences immobilières	maximale
	M160214748 - Employé administratif / Employée administrative	74.90B - Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses	minimale
	M160214757 - Employé / Employée de bureau	82.91Z - Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la clientèle	intermédiaire
	M160919397 - Secrétaire médical / médicale	86.22B - Activités chirurgicales	minimale
	M160919397 - Secrétaire médical / médicale	86.22C - Autres activités des médecins spécialistes	maximale
	M180514153 - Développeur / Développeuse informatique	62.01Z - Programmation informatique	maximale
	M180520728 - Webmaster développeur / développeuse	61.90Z - Autres activités de télécommunication	maximale
N - Transport et logistique	N120210460 - Agent / Agente de fret aérien	52.29B - Affrètement et organisation des transports	maximale
	N120210632 - Agent / Agente de transit	52.29B - Affrètement et organisation des transports	maximale
	N120214789 - Employé / Employée de transit	52.29B - Affrètement et organisation des transports	maximale
	N210212596 - Chef Personnel Navigant Technique -PNT-	51.10Z - Transports aériens de passagers	maximale
	N210212728 - Commandant / Commandante de bord avion	51.10Z - Transports aériens de passagers	maximale
	N210217035 - Officier / Officière pilote de ligne -OPL-	51.10Z - Transports aériens de passagers	maximale
	N210217035 - Officier / Officière pilote de ligne -OPL-	52.23Z - Services auxiliaires des transports aériens	maximale